

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 28 octobre 2010

QUESTION ORALE

- **Monsieur Jean Claude VITOUX, Chef de groupe cdH, a introduit les questions orales reprises ci-dessous:**

Monsieur le Président,

L'usage de la « carte riverain » s'étend dans notre Commune.

J'aimerais connaître

- le nombre de « cartes riverain » délivrées à Auderghem en 2009 et 2010,
- le montant de la recette enrôlée en 2009 et 2010 correspondant au nombre de cartes délivrées,
- le nombre d'amendes administratives établies suite au non respect de la « zone carte riverain »,
- le nombre de contrôles effectués par la police pour ces deux années.
- les quartiers et l'identification des quartiers ou rues dans lesquels vous comptez soit supprimer soit introduire la « carte riverain.

- **Réponse de M. Bruno Collard, Premier Echevin et Echevin de l'Espace public**

Conformément au règlement, d'autres conseillers peuvent prendre la parole.

Voici les informations souhaitées :

- le nombre de « cartes riverain » délivrées à Auderghem en 2009 est de 2.467 cartes:
 - délivrance de carte annuelle : 1.512
 - délivrance de carte triennale (*1) : 955

Remarque : (*1) la validité de la carte de riverain est conclue jusqu'au 31/12/2011

- le nombre de « cartes riverain » délivrées à Auderghem en 2010 (*2) est de 2.325 cartes:
 - délivrance de carte annuelle : 1.501
 - délivrance de carte triennale (*3) : 824

Remarques :

(*2) chiffre arrêté au 22/10/2010.

(*3) la validité de la carte de riverain est conclue jusqu'au 31/12/2010

- le montant de la recette enrôlée en 2009 correspondant au nombre de cartes délivrées:
38.195 €

{1.352*10 € = 13.520} + {160*5 € = 800 €} + {955*25 € = 23.875 €}

- le montant de la recette enrôlée en 2010 correspondant au nombre de cartes délivrées: 34.305 €

{1.240*10 € = 12.400} + {261*5€ = 1.305 €} + {824*25 € = 20.600 €}

- le nombre d'amendes administratives établies suite au non respect de la « zone carte riverain » :

Le terme « amende administrative » est impropre. Il faut parler de taxe de stationnement pour l'occupation de la voie publique (non respect de la zone bleue).

- pour 2009 : 4.126 constats sur le terrain ayant donné lieu à une recette de 66.890 €
- pour 2010 : 3.735 constats sur le terrain (chiffre arrêté au 22/10/2010) ayant donné lieu à une recette de 67.600 €.
- le nombre de contrôles effectués par la police pour ces deux années.

Depuis la dépenalisation du stationnement, les tâches de contrôle sont effectuées par les services communaux et non par la police locale.

- pour 2009 : 124 contrôles
- pour 2010 : 125 contrôles (chiffre arrêté au 22/10/2010).

A cela doit s'ajouter le nombre de constats déjà rappelés qui peuvent être établis grâce aux contrôles de terrain continus de notre équipe de stewards.

- les quartiers et l'identification des quartiers ou rues dans lesquels vous comptez soit supprimer soit introduire la « carte riverain ».

La demande de développement ou d'extension de quartiers au concept de « carte de riverain » est émise par les riverains eux-mêmes et fait alors systématiquement l'objet d'un état des lieux et d'une enquête auprès de ces riverains.

En décembre 2009, deux demandes ont été analysées: une demande dans le quartier Leemans / Van Horenbeek, l'autre dans le quartier des Invalides.

- Concernant le quartier Leemans / Van Horenbeek, cette demande faisait suite à la mise en place unilatéralement par la commune de Watermael-Boitsfort d'une zone bleue à hauteur du complexe de bureau de la société Axa, reportant ainsi le stationnement vers les voiries non réglementées d'Auderghem.

En date du 20 avril 2010, le collège des Bourgmestre et échevins a donc décidé de créer - à l'essai - une zone bleue dans les artères suivantes : l'avenue Jean-François Leemans jusqu'au carrefour avec la rue Firmin Martin; l'avenue Paul Vanden Thoren jusqu'au carrefour avec la rue Hubert-Jean Coenen et de l'avenue Jean Van Horenbeek jusqu'au carrefour avec la rue Pierre Géruzet (incluant la drève Joseph Vanderborgh) ; de l'ensemble de la rue du Grand Forestier et de l'avenue Jean Accent.

Ces voiries sont actuellement sous le statut de zone bleue - excepté riverains.

- Concernant le quartier des Invalides, plusieurs enquêtes de mise sous statut « zone bleue - excepté riverains » ont été mises sur pieds (mars 2001, décembre 2005 et décembre 2009).

La dernière consultation du mois de décembre 2009 a donné lieu à une participation guère significative à l'échelle de l'ensemble du quartier. Elle ne s'élève en effet qu'à 21 %, taux assez proche donc de ceux des enquêtes menées en 2001 et 2005 qui s'élevaient respectivement à 27 et 22%.

Certaines rues, comme l'avenue André Drouart ont par contre émis un souhait clair : taux de participation de 56 % et favorable à 89 %. Les rues ou avenues à proximité de celle-ci et qui peuvent constituer un ensemble cohérent pour la création d'une zone, même si la participation est moins importante (rues Alderson Jeuniau, Maurice Charlent; les avenues Jean-Jacques Gossiaux, Jules Vandeleene et Ginette Javaux) ont émis un avis majoritairement positif.

Au vu de ces particularités, une proposition sera prochainement soumise à l'examen du collège des Bourgmestre et échevins suggérant de mettre à l'essai un zone bleue dans les artères suivantes : les avenues André Drouart et Jean-Jacques Gossiaux; Jules Vandeleene, Ginette Javaux et les rues Alderson Jeuniau, Maurice Charlent.

- Concernant les « zones bleues - excepté riverains » existantes, aucune demande de suppression de n'a été formulée.

L'intervenant constate que les recettes globales sont de quelques 100.000 €. Quant à leur affectation, le Bourgmestre signale que ce n'est pas énorme car il y a quelques 6 personnes, personnel administratif et de terrain, qui sont mobilisées..

Il rappelle que le SPF Intérieur a exigé que la police locale soit dessaisie du contrôle des zones bleues.

Pour le projet au triangle vert, il faut tenir compte des voitures qui pourraient être chassées des rues mises en zone bleue.

M. Collard, Echevin, rappelle qu'une zone bleue est d'abord mise en zone bleue à l'essai et cela permettra de voir les éventuels de report et d'apprécier l'opportunité d'étendre ou pas le règlement en zone bleue.

Mme Isabelle Désir prend la parole pour solliciter qu'une nouvelle enquête soit réalisée dans le quartier car il y a de nouveaux aménagements en logements.

Le Bourgmestre et le Premier Echevin marquent leur accord mais demandent aux conseillers d'inciter les habitants à participer à l'enquête. Dans les enquêtes, et on en a fait trois, le taux de participation est très réduit.